

- PLANETE
- SANTE-ENVIRONNEMENT

Le trafic des gaz réfrigérants, jusqu'à 15 000 fois plus nocifs que le CO2

Entre mars et décembre 2019, au moins 3 000 tonnes d'hydrofluorocarbures, ont été importées illégalement dans l'Union européenne.

Par Audrey Garric Publié le 20 mai 2020 à 10h24



Des gens masqués transportent un réfrigérateur, à Bordeaux, le 15 mai 2020. GEORGES GOBET / AFP

C'est un trafic méconnu et pourtant d'ampleur, qui affaiblit la lutte de l'Union européenne (UE) contre le dérèglement climatique. L'introduction illégale d'hydrofluorocarbures (HFC) sur le marché européen se maintient dans des proportions alarmantes, malgré le renforcement des mesures de contrôle en 2019. Or ces gaz, principalement utilisés comme réfrigérants dans les climatiseurs et les réfrigérateurs, ont un effet de serre très élevé, jusqu'à 15 000 fois plus puissant que celui du CO₂.

Entre mars et décembre 2019, au moins 3 000 tonnes de HFC ont été importées illégalement dans l'UE, soit l'équivalent de 4,7 millions de tonnes de CO₂ ou encore les émissions annuelles de 3,5 millions d'automobiles. Ces chiffres sont issus d'une enquête menée par Kroll, une société internationale spécialisée dans l'investigation, à la demande du Comité technique européen sur le fluorocarbone (EFCTC), qui réunit les industriels du secteur.

« Et encore, il ne s'agit que de la partie visible de l'iceberg car nous poursuivons nos investigations », indique Mélanie Jourdain, porte-parole de l'EFCTC et directrice Europe de l'activité des gaz fluorés d'Arkema, l'une des entreprises membres de l'EFCTC. Kroll a enquêté sur 228 cas de fraude déclarés par l'intermédiaire de la plate-forme Action Line mise en place par

l'EFCTC, qui permet à toute personne suspectant une activité frauduleuse de la dénoncer de manière anonyme.

L'an dernier, une vaste enquête de l'association britannique Environmental Investigation Agency avait déjà montré que 16,3 millions de tonnes équivalent CO₂ de HFC avaient été placées illégalement sur le marché européen en 2018 et 14,8 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2017.

Flambée des prix

Si ces gaz réfrigérants aiguisent l'appétit des contrebandiers, c'est que leurs prix ont flambé depuis que des législations ont été prises pour les réguler. Car les HFC, utilisés pour remplacer les CFC – substances nocives pour la couche d'ozone bannies par le protocole de Montréal –, sont en réalité de redoutables contributeurs au réchauffement climatique. Ils représentent l'équivalent de 1 milliard de tonnes de CO₂ émises par an, en raison des fuites des équipements qui les contiennent lors de leur fonctionnement et lorsqu'ils sont mis au rebut. Or ces émissions augmentent à mesure que les besoins en réfrigération s'accroissent.

L'Union européenne s'est dotée, en 2015, d'une législation (la F-Gas Regulation) pour réduire de 79 % d'ici à 2030 l'usage des HFC et chaque industriel européen s'est vu allouer des quotas. Un accord mondial, l'amendement de Kigali, au protocole de Montréal, entré en vigueur début 2019, signe également la fin progressive des HFC au niveau international d'ici à 2047, mais avec un calendrier différent entre les pays développés et ceux en développement. De sorte que la production de ces gaz à des coûts largement inférieurs dans des pays comme la Chine – le premier producteur mondial, qui ne sera contraint de geler sa production qu'en 2024 – a entraîné le développement d'un marché noir et d'un trafic à travers l'UE.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/05/20/le-trafic-des-gaz-refrigerants-jusqu-a-15-000-fois-plus-nocifs-que-le-co2_6040227_3244.html?fbclid=lwAR0RPcjPKyNo4X1BKapUzDq-TgoHQgfgNxrj1BkvRZiP 8TSgP6XVs9NxZ0